



1/ Charte d'utilisation du transport :

- Ce transport est mis en place et financé par Fougères Agglomération avec le concours du SIRS.
- Pour l'année 2023/2024, ce service est gratuit et fonctionne le mercredi après-midi hors période scolaire
- Les adultes devant prendre le car doivent être obligatoirement inscrits au préalable. Pour ce faire, il convient d'utiliser ce formulaire et de signer la charte d'utilisation et de comportement à bord du véhicule.
- **ATTENTION AUX HORAIRES**, le chauffeur n'attendra pas les retardataires
- En cas d'intempéries (neige, verglas, etc.) et pour tous renseignements, appeler au **06 78 04 36 25**

L'inscription ne sera effective qu'après nous avoir retourné ce document rempli et signé :

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse du domicile :

Code postal :Commune.....

Adresse mail :

Téléphone portable.....

Je déclare prendre l'un ou l'autre des trajets suivants en fonction de mon lieu et de mon horaire de prise en charge (cf : l'encart de droite) :

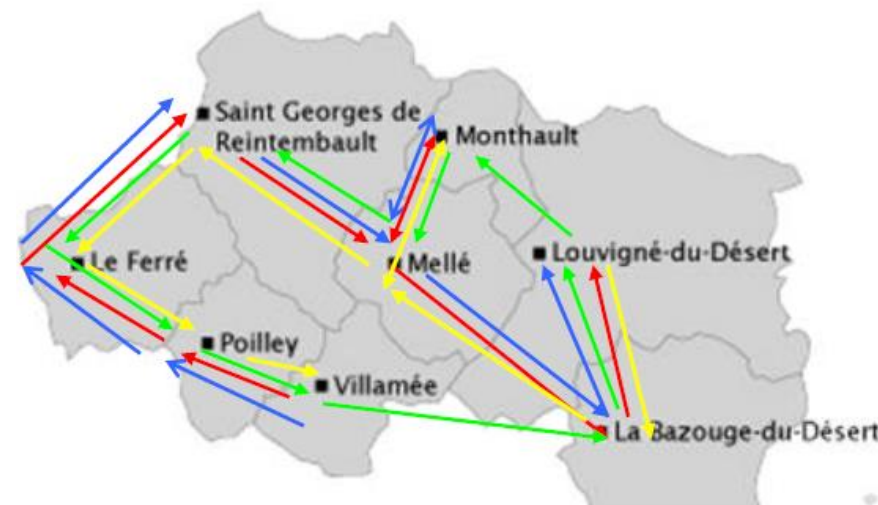
ALLER (OUI ou NON) : / De la couleur (BLEU ou ROUGE) : Lieu de départ : Lieu d'arrivée :
RETOUR (OUI ou NON) : / De la couleur (VERTE ou JAUNE) : Lieu de départ : Lieu d'arrivée :

(Entourer l'une ou l'autre des réponses)

2/ Comportement à bord du véhicule :

- 1/Port du masque obligatoire et désinfection des mains
- 2/Respecter le chauffeur
- 3/Pendant le trajet, l'utilisateur doit être assis et attaché
- 4/Interdiction stricte de manipuler des objets dangereux (briquet, couteau...), de crier, de détériorer ou souiller le transport
- 5/En cas de manquement au règlement, l'utilisateur recevra un avertissement écrit, puis se verra exclu temporairement en cas de récidive, enfin exclu définitivement si besoin.

SIGNATURE



Trajet Bleu	
13h35	Villamée / Place
13h40	Poilley / Mairie
13h45	Le Ferré / Le Chêne aux lièvres
13h50	Le Ferré / Mairie
14h	St-Georges-de-R. / Parking Super U
14h05	Mellé / Point covoiturage
14h10	Monthault / Place de la Mairie
14h15	Monthault / Le Bois Viel
14h25	La Bazouge-du-D. / Place centrale
14h35	Louvigné-du-D. / Stade Moreira
14h40	Louvigné-du-D. / Ecole de musique

Trajet vert	
16h45	Louvigné-du-D. / Ecole de musique
16h50	Louvigné-du-D. / Stade Moreira
16h55	Monthault / Le Bois Viel
17h	Monthault / Place de la Mairie
17h05	Mellé / Point covoiturage
17h10	St-Georges-de-R. / Parking Super U
17h15	Le Ferré / Mairie
17h25	Poilley / Mairie
17h30	Villamée / Centre
17h40	La Bazouge-du-D. / Place centrale
17h50	Louvigné-du-D. / Stade Moreira

Trajet Rouge	
14h55	Villamée / Place
15h	Poilley / Mairie
15h05	Le Ferré / Le Chêne aux lièvres
15h10	Le Ferré / Mairie
15h20	St-Georges-de-R. /Parking Super U
15h35	Mellé / Point covoiturage
15h40	Monthault / Place de la Mairie
15h45	Monthault / Le Bois Viel
15h55	Louvigné-du-D. / Ecole de musique
16h05	La Bazouge-du-D. / Place centrale
16h15	Louvigné-du-D. / Stade Moreira

Trajet jaune	
18h10	Louvigné-du-D. / Ecole de musique
18h15	Louvigné-du-D. / Stade Moreira
18h25	La Bazouge-du-D. / Place centrale
18h35	Mellé / La Haute Rouerie
18h40	Monthault / Le Bois Viel
18h45	Monthault / Place de la Mairie
18h50	Mellé / Point de covoiturage
18h55	St-Georges-de-R. / Parking Super U
19h05	Le Ferré / Mairie
19h10	Poilley / Mairie
19h15	Villamée / Centre